NUMÉRO 47. — ANNÉE 1845. NEUCHATEL, 20 NOVEMBRE.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.
On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,
Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.
Prix de l'abonnement: L. 4»4ᵉ par an.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 13 novembre.

1. Par son mandement en date du 3 novembre 1845, le conseil d'état ayant ordonné le décret des biens de Joseph, fils de Victor Adam, d'Oberdof, au canton de Soleure, maître maçon et entrepreneur de bâtimens à la Sagne, et de sa femme Euphrasie, fille de feu Abram-Louis Vuille, veuve en premières noces de Frédéric-Louis Tripet; M. Matile, maire de la Sagne, a fixé la journée des inscriptions de ce décret au lundi 8 décembre prochain, jour auquel tous les créanciers des mariés Adam sont requis de se présenter devant le juge égaleur du dit décret, qui siégera à la maison-de-ville de la Sagne, le jour sus-indiqué 8 décembre 1845, dès les 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs réclamations et être ensuite colloqués à leur rang et date sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Au greffe de la Sagne, le 9 novembre 1845. PERRET, *greffier*.

2. Rosine Andrès, originaire du canton d'Argovie, alliée Brossin, domiciliée actuellement à Chules, au canton de Berne, élisant domicile pour le présent chez M, L. Favre, avocat à Neuchâtel, fait assigner au sieur Louis Brossin son mari, ouvrier menuisier, Français réfugié, sujet de l'état de Neuchâtel, dont le domicile est inconnu, qu'ensuite d'un jugement de direction rendu à la demande de l'instante par la vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel à la date du 30 octobre dernier, il est cité à comparaître par devant la dite vénérable cour matrimoniale, à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, dès les 9 heures du matin, les 8 et 22 janvier 1846 pour la première et seconde instance, et le 5 février suivant pour la tierce et péremptoire instance, pour répondre à la demande que lui formera l'instante, aux fins de faire rompre par le divorce les liens matrimoniaux qui les unissent, se fondant sur ce que le dit sieur Louis Brossin a déserté malicieusement le mariage qu'ils ont contracté à Arau en mars 1838, deux mois environ après la bénédiction nuptiale, sans que dès lors il ait fait parvenir aucun secours pour subvenir à l'entretien de sa femme et de son enfant et qu'il ait même donné de ses nouvelles, et sur d'autres motifs et griefs que cette désertion fait nécessairement présumer. L'instante concluera en outre à ce que l'enfant du sexe masculin issu de leur union soit confié à sa garde; de plus, à ce qu'une pension alimentaire lui soit accordée à l'arbitre du juge avec intérêt au 5% l'an dès l'échéance en cas de non-paiement, pour pourvoir à son entretien et à celui de son enfant; enfin, à la réfusion de tous frais et dépends. L'instante avertit Louis Brossin son mari pour sa gouverne, que faute à lui de comparaître sur l'une des trois instances ci-dessus fixées, il sera demandé passement par défaut contre lui et passé outre à l'instruction de la procédure jusqu'à jugement définitif. En cas de négative, preuve sera fournie à l'appui de la présente demande, à mesure que l'instante se réserve de l'amplifier et de la modifier avant de la restreindre. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de cet état. Neuchâtel, le 1ᵉʳ novembre 1845.
F.-C. BOREL, *greffier*.

3. La vénérable chambre matrimoniale de Neuchâtel a, par sentence du 30 octobre dernier, homologué les transaction et convention arrêtées entre Auguste Jacot, domicilié à la Chaux-du-Milieu, d'une part, et de Dame Uranie née Robert-Charrue sa femme, d'autre part, et prononcé la séparation de biens entre eux, de telle sorte que chacun des conjoints administrera ses biens, et que les dettes qu'ils pourront contracter retomberont à la charge de celui qui les aura souscrites. Et pour que personne n'en prétende cause d'ignorance, le présent avis sera inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Neuchâtel, le 1ᵉʳ novembre 1845.
F.-C. BOREL, *greffier*.

4. Le conseil d'état, par son arrêt en date du 27 octobre courant, ayant accordé le décret des biens du sieur Jules-Auguste, fils des défunts Henri-Aug. Matile et de Henriette née Matile, de la Sagne, aubergiste à Chézard, et de sa femme Elise née Frantz, M. de Montmollin, maire de Valangin, a fixé la journée de ce décret au mardi 9 décembre 1845, à 9 heures du matin, jour où tous les créanciers des susdits mariés Matile sont péremptoirement assignés à se présenter à l'hôtel-de-ville de Valangin, pour y faire inscrire leurs titres et répétitions au passif de la masse en décret, et être colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Valangin, le 30 octobre 1845. C.-G. GABEREL, *greffier*.

5. M. Emile Bonjour, pharmacien établi à la Chaux-de-Fonds, qui avait été forcé en 1834 de mettre ses biens en décret, ayant depuis payé tous ses créanciers, a, par arrêt en date du 27 octobre courant, obtenu sa réhabilitation du conseil d'état. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, 31 octobre 1845. E. VEUVE, *greffier*.

6. Jean Reiner, maitre charpentier à la Chaux-de-Fonds, ayant fait attouchement de décret de ses biens, le conseil d'état a, par son mandement en date du 27 octobre 1845, accordé le décret des biens du sieur Jean Reiner, et M. Ulysse DuBois, lieutenant-civil de la Chaux-de-Fonds, a fixé la journée de ce décret au 4 décembre 1845. En conséquence, tous les créanciers du dit sieur Reiner sont invités à se rencontrer à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le dit jour, dès les 9 heures du matin, pour là faire inscrire leurs titres et prétentions au passif de la masse du discutant, sous peine de forclusion, Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fond, le 31 octobre 1845.
E. VEUVE. *greffier*.

Fin de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. Mᵐᵉ la veuve de M. le maître-bourgeois Steiner exposera en vente, par la voie de la minute, en l'étude de M. Louis Jacottet, notaire, à Neuchâtel, le jeudi *quatrième* décembre prochain, les immeubles suivans, savoir:

Sur le territoire de Neuchâtel.

1° Une vigne entre Deux-Bois, soit à Monruz-dessus, contenant dix ouvriers, dîmable à la 12ᵉ gerle, limitée de bise par M. de Chambrier, président du conseil d'Etat, de vent par le sieur J.-J. Panier, de joran par le bois de l'Hôpital, et d'uberre par le chemin de la Coudre.

2° Une dite à Beauregard, contenant 9½ ouvriers, franche de dîme, limitée de vent par M. le maître-bourgeois de Pury, de joran par le chemin de Beauregard, et d'uberre par la ruelle Bonhomme.

3° Une dite à Maillefer, contenant 5¼ ouvriers, aussi franche de dîme, limitée de joran par M. le maître-bourgeois de Pury, d'uberre par M. L. Matthieu, pharmacien, de bise par le chemin public.

4° Une dite à Draise, contenant 3 ouvriers, aussi franche de dîme, limitée de vent par M. le capitaine Bouvier, de bise par Mlle Caroline Vattel, d'uberre par le sentier public, et de joran par la forêt.

5° Une dite aux Troncs, contenant 1 ouvrier, limitée de vent par M. l'ancien H. Paris, de bise par Mlle Roulet-Py, de joran par MM. de Merveilleux, et d'uberre par le sentier public.

Sur le territoire de Peseux.

6° Une dite à Chanson, contenant 5½ ouvriers, dîmable à la 11ᵉ gerle, limitée de vent par M. de Pierre; d'uberre par M. l'ancien Biolley et le chemin public.

7° Une dite au même quartier, dîmable comme la précédente, contenant ¾ d'ouvrier en nouvelle plantée en plein rapport, limitée de vent par M. de Pierre, de bise par M. Payot, et d'uberre par le sentier public.

8° Une dite aux Combes, contenant 2 ouvriers, aussi dîmable à la 11ᵉ gerle, limitée de vent par M. Gilles, de bise par M. le justicier Preud'homme, d'uberre par M. l'ancien Clovis Roulet, et de joran par la forêt.

Sur le territoire de Corcelles.

9° Une dite à Porcena, contenant 2½ ouvriers en nouvelle plantée en plein rapport, dîmable à la 11ᵉ gerle, limitée de vent par M. le capitaine Ch. Bonhôte, de bise par M. le justicier Frochet et de joran par M. de Montmollin.

10° Une dite au Clos de Corcelles, contenant 2½ ouvriers, dîmable à la 11ᵉ gerle, limitée de bise par M. le justicier Preudhomme, et de joran par M. l'ancien Py.

S'adresser pour voir ces immeubles (lesquels ont tous été rachetés des cens fonciers qu'ils devaient) à M. le justicier Preud'homme, à Peseux, et pour les conditions de la vente, au dit M. L. Jacottet, notaire.

2. Le mardi 2 décembre 1845, dès une heure de l'après-midi, à l'auberge de la Croix-blanche, à Coppet, les hoirs de *Marc-Antoine Mercier*, vendront aux enchères publiques:

1° L'auberge de la Croix-blanche, ayant de nombreux appartemens, avec dépendances et jardin de 56 toises, situés à l'entrée méridionale de Coppet. — On y joindra du mobilier servant à l'exploitation de l'auberge.

2° Une autre maison ayant logement, grange, écurie, avec un jardin de 23 toises, situés aussi à Coppet.

3° Aux Goutettes, vigne de 640 toises.

4° En Sallet, vigne de 165 toises et champ de 315 toises.

5° Aux Pontets, pré de 1750 toises.

6° A l'Oche de Ruaz, pré de 513 toises. On peut prendre connaissance du cahier des charges chez Mᵐᵉ Mercier, au dit hôtel.

3. M. Jean-Louis Wittnauer exposera en vente à la minute en l'étude de M. L. Jacottet, notaire, à Neuchâtel, le jeudi 27 novembre courant à 3 heures de l'après-midi, les immeubles suivans:

1° Une vigne de la contenance d'environ 10½ ouvriers, située aux Saars, dont la partie en vent a été replantée en rouge il y a quelques années, et celle en bise en partie en blanc, le tout limité de bise par l'hoirie Sillimann et de vent par M. Borel-Wittnauer.

2° Un verger à Fahy près la fontaine du *Feu*, de la contenance d'environ 6 ouvriers, limité de vent, joran et uberre par les chemins de Fahy et du Mail, et de bise par l'hoirie de M. Coulon-Marval; ce verger semé d'esparcette en 1844, et qui a été défoncé il y a quelques années, vu sa bonne exposition et la fertilité de son sol, conviendrait à un jardinier.

3° Un verger semé de fenasse cette année, de la même contenance et situé dans le même quartier que le précédent, limité de vent par le terrain appartenant à l'hoirie Coulon ci-dessus indiquée, de joran par le chemin de Fahy, d'uberre par le bois du Mail et de bise par M. d'Ivernois.

4° Un 3ᵐᵉ verger appelé *Coquelet*, situé à Monruz dessus, contenant environ une pose, semé d'esparcette en 1843 et limité de bise et joran par le bois de l'hôpital, d'uberre par la route de la Coudre et de vent par M. J.-L. Favarger.

5° Une vigne d'environ 2¼ ouvriers, située lieu dit au contour des Noyers Jean de la Grange, limitée de bise et joran par l'hoirie Touchon et M. de Sandoz-Rollin, de vent par Mlles Perroud et d'uberre par un sentier de dévêtissement.

6° Enfin encore une vigne située dans le même quartier et à l'angle droit du bas du contour des Noyers, contenant euviron 10½ ouvriers.

S'adresser pour voir ces divers immeubles à M. J.-L. Wittnauer, et pour les conditions de la vente à M. L. Jacottet, notaire.

4. Le samedi 22 novembre courant, à cinq heures du soir, dans la pinte de M. Gretillat, on exposera en vente deux vignes situées près du village de Corcelles, l'une à Bosseyer, contenant 2½ ouvriers, joûte de bise Mme veuve Macabel, de vent veuve Hæby, de joran Mlle Béguin, et d'uberre une vigne moitresse; l'autre à la Prioré de 1½ ouvrier, joûte de bise Jean Pingeon, de vent M. François Collin, et de joran Louis Humbert. S'adresser, pour voir ces immeubles, à Louis Cornu allié Humbert.

5. A vendre, dès-maintenant et par la voie de la huitaine usitée dans la juridiction de Valangin, l'établissement que l'hoirie d'Henri-Frédéric Tissot dit Sanfin, possède aux Scies, rière le dit Valangin, sur la grande route de la Chaux-de-Fonds, consistant en un bâtiment avec le terrain contigu en nature de jardin et verger de la contenance d'environ une pose. Le bâtiment renferme deux appartements, deux granges, trois écuries, une scie à planches mue par le ruisseau de la Sauge, un atelier de polisseur de verres, un emplacement spacieux qui pourrait être facilement converti en brasserie, destination qu'il a déjà eue précédemment, quatre caves, plusieurs soliveaux et galetas. Cet établissement, très-bien conservé et avantageusement situé, serait d'une exploitation très-lucrative. S'adresser pour le voir au sieur Julien-Victor Tissot qui l'occupe, et pour faire des enchères, à l'auberge de la Couronne, à Valangin, où la minute est déposée et où l'échute définitive aura lieu le lundi 15 décembre prochain, à 7 heures du soir.

6. M. L'Hardy-DuBois, à Auvernier, est chargé de la vente, de gré à gré, d'une vigne située à Combe, territoire du dit lieu, contenant environ trois ouvriers, joûte de joran, M. Amandus Perrochet, de bise la famille de M. le colonel de Pury, des deux autres côtés le ruisseau. Les amateurs peuvent s'adresser au dit sieur L'Hardy, d'ici à la fin du mois courant.

Granges et écuries à vendre.

7. Ensuite des soumissions qu'ils ont reçues, les héritiers de M. François de Roulet-Mézerac exposeront en enchères à la minute, ensemble ou en trois lots distincts, l'immeuble consistant en grange, écuries, remises et sol, qu'ils possèdent à la rue du Bassin, en vent du Temple-neuf en cette ville. L'échute définitive aura lieu le mardi 2 décembre prochain (1845), à trois heures après-midi, en l'étude de M. Wavre, notaire, chez qui les conditions de la vente restent déposées et auquel les amateurs pourront s'adresser pour de plus amples informations.

8. Le samedi 22 courant dès les 6 heures du soir, on exposera en vente à la minute à l'hôtel-de-ville de Boudry, les trois immeubles suivants situés rière cette ville :

1° Une vigne à la Corbaz, de 7 ouvr. 6 pieds.

2° Une dite derrière le Môtier dite l'Esseytion, de 1 ouvr. 2 pieds.

3° Un terrain en nature de pré aux Cornes, de trois émines environ. S'adr. à M. Amiet, greffier à Boudry, pour voir les immeubles et connaître les conditions de la minute.

9. Deux vignes rière Saint-Blaise, l'une derrière le Pressoir, d'environ 2⅓ ouvriers, et l'autre à Champ-Montant, d'environ 2½ ouvriers. S'adresser à M. Aug. Prince, à Neuchâtel. Chez le même, de vieilles fenêtres encore en bon état

10. A vendre, *une carrière* de la contenance d'environ ¾ de pose, située près Montmollin, avec environ 60 chars de pierre déjà arrachée, propre pour de la taille. On y extrait également des blocs pour bassins de fontaines. Elle conviendrait à un entrepreneur du vignoble, et elle sera cédée à un prix raisonnable. S'adresser au notaire Rognon, à Valangin.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

11. M. J.-H. Sandoz, à Montalchez, vendra à l'enchère, lundi 1er décembre prochain, et dès les 9 heures du matin, dans sa cave située à St.-Aubin, euviron 12 à 15 bosses de vin rouge 1840 et 1842, et une petite quantité de blanc 1842.—Dans une cave voisine on trouvera des vins des mêmes années.

VENTE DE LIVRES.

12. Le 22 novembre 1845, une collection de livres intéressants, contenant environ 2400 œuvres sur toutes les sciences, sera mise à l'enchère par FÉLIX SCHNEIDER, libraire et antiquaire à Bâle. On est prié de faire les commandes chez M. Kissling, libraire à Neuchâtel, chez lequel on trouve des catalogues.

ENCHÈRES PUBLIQUES.

13. Le public est informé que les hoirs de feu Mme Borel née Thuillier exposent en enchères publiques, dès le mercredi 19 courant et jours suivants, dans la maison **ERHARD BOREL** au faubourg, du linge de table, de lit et de cuisine, literie, armoires, tables, bois-de-lit, chaises, boîtes et caisses, poterie, verrerie, bouteilles et cruches, malles, tableaux, une grande glace, batterie de cuisine, girandoles, chaudières en cuivre, balanciers et poids, une bibliothèque d'un millier de volumes et portefeuilles de gravures, une machine électrique et accessoires, deux chaises à un cheval et autres articles trop longs à énumérer.

A VENDRE.

14 Au magasin Gacon-Roulet, des PRUNEAUX DE BORDEAUX de différentes qualités qu'il vient de recevoir, ainsi que des *pruneaux de Bâle*, et de la *ritte surfine d'Alsace* à des prix avantageux.

NOUVELLE DÉCOUVERTE

D'UN VERNIS POUR MEUBLES

PARQUETS ET CARRELAGES.

15. *M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-Marché,* a actuellement le dépôt du vernis de MM. Gabriel et Compe de Paris, pour restaurer et rendre leur luisant primitif à toutes sortes de meubles qui auront perdu leur poli par l'effet du temps ou quelqu'autre accident, en quelque bois qu'ils soient; il conserve également le poli des marbres; il peut sans inconvénient être employé sur toute espèce de bois, et il enlève toutes sortes de taches qui pourraient se trouver sur les meubles et en très-peu de temps; car il suffit d'une demi-heure pour remettre à neuf toute une garniture d'appartement. La même composition peut être utilement employée pour remettre à neuf les fusils de chasse et autres armes et les préserver de la rouille. La manière facile de l'employer a fait l'admiration des consommateurs. *Le prix est de 5¼ bz. la boîte.*

16. En commission, du raisiné, chez Mme Wavre-Vernet.

17. A vendre, pour cause de départ, un bon pianino presque neuf et un grand manteau à col en bon drap gris. S'adresser au bureau d'avis.

18. Chez Zoller, mécanicien, une machine d'un nouveau genre pour couper la paille, et dont l'usage ne laisse rien à désirer.

19. Un four en fer, 3 marmites, porte de fournaise, et tous les accessoires en fer d'un potager économique. S'adresser rue St-Honoré, n° 3.

20. Un dépôt de son est établi dans le magasin au bas de l'hôtel de la Balance, où l'on vent aussi des sacs vides.

21. Auguste Vuithier, boucher, offre de former un tas de fumier de bœuf, d'ici au printemps prochain, époque où il serait mesuré, sur la place ou dans le quarré de vigne qu'il conviendra à l'amateur.

22. On délivrera dans le courant de ce mois, ou à mettre en bouteilles à la pièce, un vase de 400 pots **Vin blanc 1844,** première qualité, cru des Parcs, à raison de 6¼ batz le pot. On est prié de s'inscrire chez Ch.-Borel, maître tapissier, rue du Coq-d'Inde.

23. M. Constant Reymond, notaire, offre à vendre une grande galerie à retrancher de sa maison, Grand'rue, avec obligation de l'enlever avant Noël prochain.

24. Le cheval de M. le major de Sandol-Roy: s'adresser pour le voir à l'hôtel du Faucon, et pour le prix à M. DuPasquier de Merveilleux.

25. *Traité instructif* et nécessaire au calcul de la vendange; depuis une gerle jusqu'à cent, à raison de 4 creutz et augmentant toujours d'un demi-creutz, suivi d'un tarif de comptes faits: une brochure in-4° de 10½ batz, qui se trouve à la librairie de J.-P. Michaud à Neuchâtel.

26. M. Matthieu, pharmacien, se proposant de faire mettre en perce quelques pièces de vin rouge 1842 de bonne qualité, qu'il détaillera à un prix modique, invite les personnes qui désireraient en faire emplette à bien vouloir annoncer la quantité qui leur conviendrait, pour le recevoir quelque temps après.

27. L'on trouvera de belles poires coings, à bon compte, au second étage de la maison de Mme Favarger-Prince, quai du Seyon.

28. M. Ruchonnet, connu depuis longtems par les soins qu'il donne à ses pépinières, dans les choix qu'il fait des plans de vignes, offre d'en fournir pour le printems quelques milliers, garantissant l'espèce de raisin qu'on lui demandera, et à des prix raisonnables. S'adresser à M. le justicier H. Preud'homme, à Peseux, chargé de donner les renseignements ultérieurs.

29. A vendre, rue du Château, dans l'ancienne cure: Schiller, œuvres complètes; Dictionnaire allemand par Mozin; Chrestomathie de Vinet; A. Karr, les Guêpes; Vocabulaire de Péter; Marot; Leçons de littérature par Noël; Conduite des Gardes suisses en 1792; le Voleur, trois années de ce journal pour 20 francs au lieu de 150; Goldoni, comédies, 9 volumes; traductions d'Aulu-Gelle, Térence, Lucien, Cicéron, César, Nieuport; Dictionnaire latin par Noël, Chompré, Jacobs; Dictionnaire italien par Morlino et Roujoux, etc. J.-L. Borel, père, chargé de la vente, offre aussi un fourneau en fer à deux marmites avec tuyaux. On peut déposer chez lui les livres qu'on voudrait vendre; aidé de son fils, il en soignera le placement convenablement.

30. A vendre ou à louer, un piano à cinq octaves en bon état. S'adrsser à Mme la ministre Petitpierre, à l'Evole.

31. De rencontre, mais presque tout neuf, un tilbury avec son harnais et bride, à un prix très-bas. S'adresser chez Antoine Hotz, maître sellier, rue Saint-Maurice.—Chez le même, pour Noël, une chambre meublée ou non, avec une jolie cheminée.

32. Ant. Polovetti, marchand vitrier, maison de Mme veuve Favarger-Porret, n° 6, au haut de la Grand'rue, est toujours assorti de verre dont la bonne qualité et les prix modérés lui mériteront la confiance du public.

33. Chez J.-A. Ammann, marchand de vieux fer, ruelle Fleury, un assortiment de gros souliers et de bottines, semelles fortes en bois, garnis les uns en feutre, les autres en forte étoffe, en laine croisée, qu'il vendra en gros et en détail; des gilets en milaine et en étoffe de coton à fleurs et à carreaux, dits laine et soie, casquettes en velours différentes couleurs, à des prix très- modiques.

34. Le sieur J.-L. Blanchoud, de Vevey, vigneron expert et pépiniériste, prévient MM. les propriétaires de vignes, qu'il continue d'être assorti dans ses plantations de barbues soit poudrettes plant de vignes des premiers choix de Lavaux, tels que fendant vert et fendant gris, plants différents. Pour plus amples renseignements, MM. les propriétaires pourront s'adresser à M. S. Fornachon, boulanger, à Neuchâtel, qui a lui-même visité ses plantations il y a peu de tems. Les commissions dont on voudra bien honorer le susdit seront exécutées avec soin et exactitude. S'adr. à M. Sl Fornachon, ou à lui-même à Vevey.

35. On offre à vendre, une table en acajou, à 2 tiroirs, 2 battants qui se replient, forme longue, pour mettre devant un canapé, neuve et arrivant de Paris. Prix 112 ffr. S'adresser à M. Bovet, tapissier, au Carré.

ON DEMANDE A ACHETER.

36. Un abonné de *La Presse* désirerait acheter le n° du 31 octobre, ou le feuilleton de cette date-là. S'adresser au bureau d'avis.

37. On demande à acheter du vieux étain, de préférence du commun, que l'on paiera à sa juste valeur. S'adr. à M. L. Perrin, rue du Coq-d'Inde.

38. On demande à acheter, de rencontre, une cheminée à la Désarnod, encore en bon état. S'adresser à Henri Wittver, ferblantier au Carré, rue des Poteaux.

39. De rencontre, un grand poêle en fer. S'adresser à Ant. Hotz, sellier, rue Saint-Maurice.

A LOUER.

40. Dès Noël, à cinq minutes de la ville, un logement agréable avec jardin et vigne garnis d'arbres à fruits. Pour informations, s'adresser au bureau d'avis.

41. De suite ou pour Noël prochain, à Comba-Borel, un petit appartement avec ses dépendances, une remise, un jardin et un peu de terrain pour plantage. S'adresser à Frères Lorimier.

42. On offre pour de suite, un grand et beau magasin. S'adresser au bureau d'avis.

43. De suite ou pour Noël, un logement composé de quatre chambres, galerie et dépendances, situé au Sablon. S'adresser à Fr. Reuter.

44. Pour Noël, un magasin très-spacieux et une forge contiguë, occupés depuis nombre d'années par un coutelier; plus, un logement ou seulement une chambre comme cela conviendra aux amateurs; la forge et le magasin pourraient aussi se louer séparément; ce local est bien éclairé et peut convenir pour une industrie quelconque ou pour un entrepôt. S'adresser au 2d étage de la maison du café du Mexique.

45. Pour Noël, le second étage de la maison de feu Aug. Borel, rue du Coq-d'Inde. Cet appartement peut être divisé pour deux ménages, si cela convenait mieux aux amateurs; la partie du côté du lac est entièrement remise à neuf, et peut être habitée dès-maintenant. S'adresser, pour le voir et les conditions, au premier étage de la dite maison.

46. Une chambre avec un poêle, où l'on peut cuire si on le désire, dans la maison de M. Dircks, menuisier, au faubourg. S'adresser à lui-même, qui indiquera. On peut l'occuper de suite.

47. Dès-maintenant, une boulangerie bien achalandée. S'adresser à Jean Mœrky, à Boudry.

48. Pour Noël prochain, un logement au soleil levant, dans la maison de feu le sieur Daniel Junod, de Cornaux, située sur la grande route de Neuchâtel à Bienne, se composant d'un pressoir, d'une cave garnie de six laigres contenant ensemble 24 bosses, de 2 à 6 bosses chaque, à l'étage une grande chambre avec son poêle, cabinet et cuisine, deux chambres hautes, place sur le galetas; sur le derrière de la dite maison, écurie à cochons, bûcher, buanderie, une pompe qui fournit de la bonne eau, plus la moitié d'un beau et grand jardin devant la dite maison. — Le locataire aurait en outre la liberté de loger un cheval et une vache dans l'écurie de la maison. S'adr. au justicier Auguste Clottu, à Cornaux.

49. Pour Noël prochain, un appartement à un second étage, remis complètement à neuf, composé de deux chambres donnant sur la place et jouissant de la vue du lac, avec poêle et cheminée, chambre à manger, deux chambres à coucher, cuisine et fruitiers sur le même palier, plus d'une belle cave, chambre à serrer et galetas. S'adresser à M. Jaquet-Reymond.

50. Pour Noël prochain, un logement composé de chambre et cabinet, avec cuisine et galetas. S'adresser à Alphonse Loup rue des Epancheurs.

51. Pour Noël prochain, deux petits logements à proximité de la ville, parfaitement distribués, très-sains et d'où l'on jouit d'une agréable vue sur le lac et la chaîne des Alpes. S'adr. à Ed. Petitpierre-Duval, pinte de Joël-Seylaz, qui indiquera et qui offre à vendre environ 1100 pieds de bon fumier qu'il cédera pour un prix modique.

52. Pour Noël prochain, le premier étage de la maison Mermin. S'adresser à Alphonse Guinand, maître charpentier.

53. A louer pour Noël prochain à une ou à deux personnes tranquilles, une grande chambre à poêle, proprement meublée située au midi. S'adresser à Godet-Clerc, près de la Poste.

54. Pour Noël, un logement composé de deux chambres, cuisine et galetas. S'adresser à Clemmer, cordonnier, rue des Chavannes.

55. Dès-maintenant, une forge avec les principaux outils, et un logement; on ne la louerait qu'à un bon maréchal. S'adresser au bureau d'avis.

56. A remettre, pour Noël, le logement du 1er étage de la maison Dirks, au faubourg, composée de 5 pièces et d'une chambre à resserrer. S'adresser dans le dit logement, pour la visite des lieux et les conditions.

57. Un joli petit logement, très-agréablement situé, où l'on ne veut pour locataire qu'une ou deux personnes, soigneuses, tranquilles et sans enfans. S'adresser pour le voir et pour les conditions, maison ruelle du Port, faubourg du lac.

58. Pour Noël, deux chambres dont l'une à cheminée, seront louées à bas prix, dans la maison n° 31, de la rue des Moulins. S'adresser à Charles Mury, dans la dite maison.

59. On offre à amodier, pour le 1er avril 1846, à proximité de la ville de Boudry, un domaine d'environ 75 poses en prés et champs. S'adr. au propriétaire à Perreux.

60. Pour Noël, un petit appartement très-chaud situé au faubourg, composé de deux chambre à poêle, cuisine, chambre à serrer, bûcher et une petite cave. S'adr. à Mme Breguet, maison de M. Petitpierre-Meuron, au dit faubourg.

61. A louer pour Noël, un cabinet à poêle, meublé ou non meublé. S'adr. au second étage de la maison Herzog-Borel, rue des Moulins.

62. Des chambres et cabinets meublés, avec la pension si on le désire. Plus, pour Noël, un cabinet. Chez Mme Ruff, maison Fornachon, rue Saint-Maurice.

63. On offre à louer de suite, l'auberge de la Croix-blanche, à l'entrée du village de Cressier, laquelle est pourvue d'une bonne écurie avec remise et une chambre au rez-de-chaussée; plus, trois grandes pièces avec cuisine au 1er étage, dont deux sont spécialement destinées au débit, et enfin cinq chambres à coucher au 2d étage, le tout bien entretenu. Cette auberge qui est très-bien située, a deux entrées et un jardin attenant, qui suffit aux besoins de la maison. S'adresser, pour les conditions, au locataire actuel M. Ch.-H. Monnier, qui soumettra le tout aux amateurs.

64. Pour Noël, un petit appartement, situé au haut de la Grand'rue, n° 7. S'adresser au troisième étage.

65. Pour Noël, un premier ou un second étage, au choix de l'amodiateur, composés chacun de 3 chambres et un cabinet, cuisine, cave etc. S'adresser à Pierre Pizzera, maître gypseur, à Colombier.

ON DEMANDE A LOUER.

66. On demande à louer, pour un bail de plusieurs années et de préférence dans le bas du pays, une propriété de 30 à 50 poses de terre en nature de prés ou vergers et champs; l'amodiateur et sa famille, sous tous les rapports, sont très-capables; ils pourront y entrer à St.-George 1846. Le bureau d'avis indiquera.

67. On demande à louer de suite, une grande cuisine avec cabinet à côté, ou une vaste salle ayant cheminée. S'adresser au bureau de cette feuille.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

68. On demande de suite, dans une maison de la ville, un jeune homme actif et intelligent pour être employé à toute espèce d'ouvrage dans un ménage. S'adresser au bureau d'avis.

69. On demande pour Noël une grosse servante pour faire un ménage de domestiques, mais on voudrait une personne d'un âge mûr et qui fût porteuse de certificat de moralité et de fidélité. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

70. Un jeune homme, âgé de 19 ans, et porteur d'excellens certificats, désirerait trouver dans cette ville une place de valet de chambre. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

71. On demande pour entrer de suite ou à Noël, une fille de 25 à 26 ans, qui sache faire un bon ordinaire et soigner un ménage. S'adresser au bureau d'avis.

72. Un jeune homme de 20 ans, qui peut fournir un certificat de moralité et d'intelligence, désirerait se placer comme domestique, ou avoir une occupation quelconque. S'adresser au bureau d'avis, pour plus amples informations.

73. Une personne d'âge mûr et très-recommandable, aimerait trouver un petit service; elle sait parfaitement conduire un ménage et faire un bon ordinaire. S'adresser au bureau d'avis.

74. Une jeune fille du canton de Berne parlant bien le français, désire pour Noël trouver une place de bonne d'enfant, ou pour tout faire dans un petit ménage. S'adresser au bureau d'avis.

75. Une jeune fille du grand duché de Baden, désire se placer comme bonne d'enfant, ou pour faire un petit ménage; elle pourrait entrer de suite ou à Noël. S'adresser chez Heké, ébéniste, rue des Moulins, n° 19.

76. Une bernoise de l'âge de 27 ans, porteuse de bons certificats, bonne cuisinière, désirerait se placer de suite; elle accepterait aussi une place de servante pour tout faire dans un ménage. S'adresser chez Jean Guerber, rue du Temple neuf.

77. Une fille du Wurtemberg, de l'âge de 20 ans, désire trouver une place comme fille de chambre ou comme bonne d'enfant, sachant faire tous les ouvrages du sexe, tricoter, coudre, broder, etc. Elle est porteuse de bons certificats, et pourrait entrer de suite si on le désire. S'adresser au Plan, chez Mme Ulric, où la fille séjourne.

78. Une jeune personne du canton d'Argovie demande à se placer dès Noël, comme femme de chambre ou pour faire un ménage ordinaire; elle se contenterait d'un modique salaire moyennant qu'on lui donne les facilités nécessaires pour apprendre le français. S'adr. au bureau d'avis.

79. Une Argovienne de l'âge de 22 ans, cherche une place de servante; elle sait faire un ordinaire et soigner un ménage; elle est porteuse de bons certificats. S'adresser chez M. Studer, rue des Moulins, n° 18.

80. On demande de suite une apprentie ou assujettie tailleuse. S'adresser au bureau d'avis.

81. Un jeune homme de la Paroisse, très-recommandable, robuste et d'une bonne constitution, accepterait volontiers une place de domestique; il connaît les travaux de la campagne, sait soigner le bétail, etc. S'adresser à M. le ministre Petitpierre, à St-Aubin, qui donnera les renseignements nécessaires.

82. Une demoiselle de la Suisse catholique allemande, désirerait se placer dans une famille respectable de cette ville pour enseigner à de jeunes filles les éléments de la langue allemande et divers petits ouvrages; elle connaît aussi un peu le piano. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Mme Perroset, Grand'rue, à Neuchâtel.

83. Une jeune personne, parlant les deux langues, aimerait se placer dès-maintenant comme femme de chambre ou gouvernante; elle sait très-bien coudre, repasser, etc. S'adresser au bureau d'avis.

84. On demande une bonne servante, robuste et recommandable pour faire un ménage assez fort; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à M. le justicier L. Vouga, à Cortaillod.

85. On demande pour Noël une personne d'âge mûr et de toute confiance, qui puisse desservir une pinte, dans laquelle elle serait intéressée; pour se présenter il est nécessaire d'être bien recommandée. S'adresser au bureau d'avis.

86. On demande un vigneron intelligent, muni de bons certificats, pour cultiver 45 ouvriers de vignes. S'adresser à M. J.-Nicolas Burnier, père, à Auvernier.

87. Un jeune homme du canton de Berne demande à se placer dans une bonne maison; il sait soigner les chevaux et cultiver le jardin. S'adresser aux Prés d'Areuse, ou à M. Steinlen, aux Iles.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

88. On a trouvé, le jeudi 7 novembre, sur la route de Serrières à Neuchâtel, un châle que l'on peut réclamer, moyennant désignation et paiement du présent avis, à Ls Pointet, à Serrières.

89. On a trouvé, dimanche 16 courant de Neuchâtel à Monruz, un paletot que l'on peut réclamer, en le désignant et contre les frais, chez M. Jn-Dl Péters, marchand de fromage, à Peseux.

90. On a trouvé entre Corcelles et Montmollin, le 6 octobre courant, un corset à manches neuf; la personne à qui il appartient peut s'adresser en le désignant à Auguste Roquier, à Corcelles, et payant les frais d'insertion.

91. La personne qui a perdu le long du quai du collége, la somme d'environ 6 fr. en pièces d'argent, peut la réclamer chez Péters sur la Place.

AVIS DIVERS.

92. MM. Fréd. Perret et Comp., recevraient deux apprentis dans leurs bureaux de la Chaux-de-Fonds. S'adresser directement, ou à leur maison de Neuchâtel.

LE BUREAU DE LA REVUE SUISSE,

rue du Temple-neuf,

93. Serait disposé à céder, le lendemain de leur arrivée, et pour un prix bien inférieur aux taux d'abonnement, les journaux suivants:

L'Espérance, paraissant deux fois par semaine.

Les Archives du Christianisme, publiées le 2e et le 4e samedi du mois.

La Réformation au XIXe siècle, paraissant le jeudi, à Genève.

L'écho de la Réforme, bulletin général du protestantisme, publié le 10 et le 25 de chaque mois.

Le Catholique apostolique, publié par G. Cambon, pasteur, un n° par mois.

L'Émulation, recueil agricole, commercial et littéraire, paraissant tous les quinze jours, etc, etc.

94. Pauline Sylvestre, maîtresse tailleuse, à St.-Blaise, demande une apprentie. S'adresser à elle-même pour les conditions, et à Neuchâtel, à Mad. veuve Bringolf, rue St.-Maurice.

95. Un étudiant ayant quelques heures libres désire donner des leçons d'allemand ou d'arithmétique. Le bureau de cette feuille indiquera.

96. Une honnête famille de Bâle désirerait placer en change un garçon âgé de 13 ans, en ville, contre un jeune homme ou une jeune fille du même âge qui pourrait aussi fréquenter les établissements publics de Bâle. S'adresser à M. Aug. Roulet, régisseur, sur la Place.

97. On demande de suite une apprentie tailleuse. S'adresser à Eugénie Fauche, maison Neuve.

98. François Humbert, fondeur-mécanicien, à Morteau (Doubs), qui l'an dernier a livré une cloche du poids de 25 quintaux à l'honorable communauté des Ponts-de-Martel, qui vient encore d'en livrer une d'environ 30 quintaux à celle de Savagnier, qui d'ailleurs a fourni dans la Principauté plusieurs pompes à incendie d'un nouveau système dont il est l'inventeur, a l'honneur de prévenir le public que tout en s'occupant d'établir des pompes à incendie de tous calibres et de fondre les grosses cloches, il confectionne toujours des articles de petite fonderie, pompes de puits, gouleaux de fontaines, coquelles ou tœpflets de toutes grandeurs avec couvercles, clochettes, sonneaux, grelots, cannes de tonneaux ou de lessives, et toutes pièces en cuivre jaunes désirables; le tout à des prix modérés. Il répare aussi les anciennes pompes à incendie. S'adr. à lui-même à Morteau. (Doubs).

NOUVEAU PROCÉDÉ
DE TEINTURE, LAVAGE ET MOIRAGE,

de Mad. veuve Denis, à Genève.

99. Dépôt pour le canton de Neuchâtel, chez H. Reinhard, rue de l'Hôpital. Les objets remis pour être teints ou lavés, seront de retour en très-peu de tems, l'exécution en sera aussi satisfaisante que possible: les dépôts florissans existant dans les principales villes suisses, en sont une garantie.

AU MÊME MAGASIN.

Grand choix de *rubans unis et façonnés*, ces derniers, en coupons nouveaux et souvent renouvelés, *seront toujours vendus*, ensuite de circonstances particulières, à des prix excessivement avantageux.

Gants de tous genres, et particulièrement pour la saison des GANTS INDOUX, remplaçant très-avantageusement les gants fourrés.

Rubans de velours noir et couleur, *franges, cordelières et guipures.*

Plateaux, paniers à pain, paniers à desservir, sourdines, paniers à verres, etc.

En commission, chaufferettes de grandeurs diverses et de plusieurs qualités, au plus bas prix.

100. Gustave Kiefer, maître cordonnier, vient de s'établir nouvellement à Cortaillod; il s'efforcera de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance

101. Guillaume Péters, tailleur d'habits, après avoir séjourné, plusieurs années en France et surtout à Paris, d'où il est arrivé tout récemment, a fixé son domicile chez son oncle Goldammer, à Auvernier; il sollicite la confiance du public, qu'il espère mériter par les soins qu'il mettra à satisfaire les personnes qui voudront bien s'adresser à lui, pour tout ce qui concerne son état.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE,

102. On continue de faire ces portraits *à la lithographie Gagnebin*, à l'Ecluse, avec un entier succès. Le prix du portrait d'une personne seule avec cadre simple est de fr. 6 de Fr.; pour deux figures réunies de fr. 9, et fr. 1 pour chaque figure en sus. — Ces portraits réussissent très-bien aussi, sur médaillons, broches et bagues.

103. Un agriculteur du canton de Berne, âgé de 40 ans, muni des meilleures recommandations, désirerait trouver dans ce pays une place d'Intendant de domaines ou à défaut de fermier; ayant deux à trois enfants bientôt dans la force de l'âge, il préférerait être sur un domaine de quelque étendue; les attestations dont il est porteur, sont de bonnes garanties pour les personnes qui pourraient employer cette brave famille. S'adr. franc de port, à M. L. Jeanjaquet-L'Hardy, à Neuchâtel.

104. On désire placer en apprentissage de tailleuse, deux filles, l'une âgée de 15 ans, l'autre de 14: leur père n'ayant pas les moyens de payer leur apprentissage, s'engagerait à les laisser chez leurs maîtresses le temps que celles-ci jugeraient convenable, et à les fournir d'habillemens. S'informer au bureau de cette feuille.

105. Le sieur Burschach, établi à Cormond, près de Morat, se chargerait volontiers d'un jeune homme de la Suisse française, auquel il apprendrait, outre l'allemand, l'état de meûnier et celui de pâtissier. S'adresser à lui-même.

106. M. le professeur Hollard a choisi pour son cours public d'Anthropologie le mercredi et le vendredi, de midi à une heure. Il commencera le vendredi 12 décembre. Messieurs les libraires Michaud et Kissling recevront les souscriptions et distribueront incessamment un programme des leçons.

107. Par le présent avis qui tient lieu de citation à domicile, messieurs les membres de la noble compagnie des Favres, Maçons et Chappuis de cette ville, domiciliés rière sa banlieue, sont convoqués pour la grande assemblée annuelle de cette compagnie, qui aura lieu samedi 29 novembre courant, à 2 heures précises après midi, *au second étage de* l'hôtel-de-ville.

Neuchâtel, 11 novembre 1845.

Par ordre de M. l'Avoyer,
le secrétaire, PHILIPPIN, notaire.

108. Un bourgeois de Berne désirerait placer son fils, âgé de 16 ans, en apprentissage chez un bon maître gypseur-peintre, lequel se chargeât de le nourrir, loger et blanchir, de préférence dans la ville de Neuchâtel. Pour les conditions, on est prié de s'adresser au bureau d'affaires de J. Wyttenbach, ruelle des Prisons, n° 23, à Berne.

109. Mademoiselle Rose Prince prévient l'honorable public qu'elle vient de s'établir en cette ville en qualité de maîtresse tailleuse; elle se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant par la modicité de ses prix que par la bienfacture de l'ouvrage. Sa demeure est chez son père, rue des Chavannes, n° 21.

110. Mlle Louise L'Eplattenier, de retour dans sa ville natale, après avoir été 17 ans institutrice dans les pays étrangers, désirerait utiliser son temps en prenant chez elle quelques externes. Elle est à même de leur enseigner tout ce que comporte une éducation soignée, de même que les ouvrages du sexe. Les soins qu'elle apportera à remplir les devoirs qu'elle s'impose, ainsi que la modicité de ses prix, lui font espérer de mériter les suffrages des parents qui voudront bien lui confier l'éducation de leurs enfants. Elle demeure dans la maison de M. Reller, rue des Moulins, au 2d étage.

111. Les personnes qui ont des changemens à faire apporter dans les rentiers de la recette de Neuchâtel et la Côte, par suite d'héritages, acquisitions ou échanges, sont invitées à les annoncer au bureau du soussigné, d'ici au 30 du courant, munis de leurs actes de propriété. Passé cette époque il ne sera plus apporté de changemens aux rentiers qu'après le paiement des cens de l'année. Neuchâtel, 11 novembre 1845.

Le régisseur,
Ate ROULET.

112. On désire placer à Neuchâtel, dans une maison honorable et pour y terminer son éducation, une jeune fille de 17 ans, agréable et bien élevée. S'adr. chez M. Guibert, au faubourg.

113. Dans une respectable maison de commerce de Bâle, on prendrait en apprentissage, pour quatre ans un jeune homme de 16 à 17 ans, ayant fait sa première communion, d'un caractère doux et docile, connaissant les langues allemande et française, et possédant une belle écriture. S'adr. pour d'ultérieurs renseignemens à MM. Jaquet et Bovet, commissionnaires.

114. Mme Varnier, blanchisseuse en fin, maison Pfeiffer, prend la liberté de se recommander à l'honorable public et particulièrement à ses nombreuses pratiques, pour tout ce qui regarde son état, comme le blanchissage des dentelles, des blondes, toutes espèces de soierie, gants et bas en soie: empailler, repasser à la mécanique; elle dégraisse et ôte toutes espèces de taches aux habillements de soie et de drap, et garantit tous les ouvrages qu'on lui confiera.

115. Mme veuve Dardel, pâtissière, a l'honneur de prévenir le public, et très-particulièrement les personnes qui ont l'habitude de se servir dans son magasin, qu'elle continuera, comme par le passé, à confectionner toutes les commandes qui pourront lui être faites, soit en pâtisserie, soit en confiserie, dessert etc.; s'étant procurée un bon maître ouvrier, elle ne négligera rien pour satisfaire les personnes qui voudront bien lui donner la préférance.

116. M. Matthey fils, récemment arrivé de Russie, et muni d'excellens certificats, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'à partir du 20 novembre courant, il ouvrira une école d'enfans de l'âge de 5 ans et au-dessus, à 10½ batz par mois. Il se recommande en même temps aux personnes de cette ville, annonçant qu'il est à même d'aller donner des leçons soit de géographie, d'histoire, d'arithmétique, de français ou de russe, dans les maisons particulières. Les personnes qui désireraient lui remettre leurs enfans sont priées de s'adresser à lui-même, rue Saint-Maurice. Les enfans seront soumis à un examen en présence des parens.

117. Mad. Lieutaud venant se fixer en cette ville, annonce qu'elle s'occupe du lavage à neuf des châles et foulards, ainsi que des blondes et dentelles, robes en laine et en soie, etc. Elle espère mériter la confiance des personnes qui voudront la lui accorder, surtout par la grande expérience qu'elle a acquise dans son état depuis nombre d'années. Sa demeure est chez M. Mermin, rue de la Treille, n° 8, au 2me étage. On peut aussi s'adresser chez Mme Toma, rue Saint-Maurice, n° 13, au 1er.

118. W. Schuchmann, orfèvre, informe ses pratiques et le public en général, que son atelier d'orfèvrerie est maintenant situé au rez-de-chaussée de la maison n° 34, à côté de M. Stauffer, voiturier.

Départ de voitures.

119. J. Reiffel, voiturier, informe le public qu'à dater du 10 novembre, l'omnibus pour Boudry partira de Neuchâtel à 7 ½ heures du matin, et de Boudry à 8 ¾ heures. L'après-midi, départ de Neuchâtel à 2 heures, de Boudry à 4 ½ heures. Le jeudi, on partira de Neuchâtel à 6 heures du matin et de Boudry à 7 ½ heures. Il se charge toujours des commissions. Le lieu du départ est devant l'hôtel de la Balance.

---

120. La gendarmerie de la ville de Neuchâtel devant être renouvelée, les personnes qui voudront offrir leurs services pour occuper les trois places de gendarme et celle d'un brigadier, qui sont à repourvoir, doivent s'adresser à M. Preud'homme, inspecteur de police de la ville, munis de papiers authentiques qui constatent de leur moralité.

PAR ADDITION.

Chez J.-J. Kissling, libraire,

ALMANACH DE GOTHA,

pour 1846.

ALMANACH DE GOTHA

pour

1846

Chez Gerster, libraire.

123. Deux personnes mariées, sans enfants, aimeraient trouver le plus tôt possible, dans cette ville ou les environs, une pinte à desservir. S'adresser à Mlle Spadino, au Landeron, qui indiquera.

124. **M. LEVIER-GREIFF,** chirurgien-dentiste, à Lausanne, prévient l'honorable public de Neuchâtel qu'il est de retour en cette ville, hôtel du Faucon.

125. On demande un bon vigneron pour cultiver 20 ouvriers de vigne aux Valangines. S'adresser à M. Perrochet, mesureur-juré.

WEILL,

ARTISTE-PÉDICURE,

126. A l'honneur de prévenir qu'il se charge de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, ongles rentrés dans les chairs, etc., sans les couper, au moyen d'un élixir de sa composition. — L'opération est terminée dans l'espace de deux minutes, sans douleur; on peut de suite prendre sa chaussure, et les personnes opérées ont la satisfaction de tenir la racine du cors entre leurs mains.

Il est visible le matin de 8 à 9 heures, et l'après-midi de 4 à 5 heures. A la demande des personnes, il se transporte à domicile. — Il est logé à l'auberge du Raisin, où il restera jusqu'au 30 courant.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 13 Novembre.*

Froment	*l'émine*	bz 27 à 28.
Moitié-blé	—	» 25 à 26.
Mêcle	—	»
Orge	—	» 14 à 15.
Avoine	—	» 8 à 9

2 BERNE. *Au marché du 11 Novembre.*

Froment.	*l'émine*	bz. 25 :	rappes.
Epeautre	—	» 27 : 9	»
Seigle	—	» 16 : 8	»
Orge	—	» 13 : 4	»
Avoine	*le muid*	» 89 : 2	»

3. BALE *Au marché du 14 Novembre.*

Epeautre . *le sac* . fr. 29 : 2 bz. à fr. 30 : 5 bz.
Orge . . . — . . » : » :
Seigle . . . — . . » : » à fr. : bz.
Prix moyen — . . » 29 » 9 » 1 rappe.
Il s'est vendu 584 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 347 —

NB. Le sac contient environ 9 7/8 émines de Neuchâtel.

VARIÉTÉS.

NOUVELLES ET FAITS INDUSTRIELS ET AGRICOLES.

Moyen de descendre dans les puits sans danger. — La descente dans les puits est souvent accompagnée de graves accidents; les miasmes ou le gaz acide carbonique qu'ils contiennent, mettent en danger la vie de l'imprudent qui s'y hasarde.

Il est un moyen fort simple d'y obvier; il suffit d'y verser de l'eau bouillante, après quoi les ouvriers peuvent y descendre sans qu'il en résulte le moindre inconvénient.

Alimentation des bestiaux. — En Silésie, où l'on est arrivé à faire un fréquent usage des feuilles d'arbres comme fourrage, la récolte du feuillage rentre dans les attributions ordinaires des gerbers. Ils assemblent à cet effet les feuilles de toute espèce d'arbres, et de préférence celle du chêne, de l'orme, du tilleul, du peuplier noir, de l'aune, et même des feuilles d'une saveur plus amère, comme celles du bouleau et du saule. Vers la fin d'août, ou vers le commencement de septembre au plus tard, lorsque le temps est au sec, on procède à l'ébranchage, avec le soin de donner le coup de serpe de bas en haut, pour éviter que la branche éclate sur le tronc de l'arbre et y fasse une gouttière; ensuite on amasse ces branches en fagots de vingt-cinq à trente cent. de diamètre, mais très-légèrement, afin que l'air puisse les traverser et en favoriser le desséchement. Il est d'habitude de placer treize à vingt de ces fagots debout, autour des arbres effeuillés, et on les laisse ainsi exposés au grand air tout le temps que l'atmosphère se maintient au sec, jusqu'à ce qu'ils soient tout à fait desséchés. Il est avantageux toutefois de les changer souvent de place si l'on veut hâter la dessiccation. On compte quatre de ces fagots de *feuillards* pour remplacer cinq kilogr. de foin.

LES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENS, TOUX NERVEUSES
et toutes les IRRITATIONS de POITRINE sont guéris promptement
par l'usage de la PÂTE DE GEORGÉ d'Epinal (Vosges)
à la Réglisse et Gomme, Dix années de Vogue toujours croissante
et l'approbation d'un grand nombre de Médecins attestent son efficacité
Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par Boites et ½ Boites

A Neuchâtel, chez M. Kissling, libraire; à la Chaux-de Fonds chez M. Vielle; au Locle chez M. Burmann, et aux Brenets chez M. Ali Quartier. — On ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.